

Organiser la prise en charge d'une victime de malaise ou d'accident

1. Appelez le 15 (SAMU)

qui vous donnera la marche à suivre (avis médical ou envoi d'un véhicule) ;

Le message au centre régulateur SAMU doit se faire impérativement auprès de la victime (le médecin régulateur, si nécessaire, souhaitera parler à la victime)

Ne pas déplacer la victime sauf en cas de dégagement d'urgence

2. En parallèle, prévenez toutes les compétences internes à proximité (SST, médecin sur site ...).

Ne jamais raccompagner la victime avec un véhicule personnel ou un véhicule de fonction ou de service.

Toute personne qui n'est pas en état de travailler, n'est pas en état de conduire (ou d'utiliser son moyen de locomotion personnel type vélo ou trottinette).

Lors du transport, l'employeur engage sa responsabilité en cas d'aggravation de l'état de santé ou d'accident, si le SAMU n'a pas validé ce mode de transport approprié.

Mémo appel au SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente)

Composez le 15 :

- Bonjour, je décline mon identité et ma fonction et je téléphone du ... (*numéro*)
- Je suis situé à ... (*adresse précise*)
- Nature du problème : malaise, accident ...
- Nombre de personnes concernées
- Sexe, âge
- Précisions sur l'état de la victime
- Précisions sur les gestes de secours déjà faits
- Répondre aux questions du SAMU
- Préciser le lieu où le SAMU sera attendu par un témoin
- Ne jamais raccrocher le premier**

En parallèle :

- Contacter le plus rapidement un SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- Envoyer un témoin au point de rendez-vous
- Surveiller la victime et faire ce que le SAMU a demandé
- Informer l'administration